



Le bulletin d'information de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides Pyrénées centrales

♦ Editorial

L'année 2015 a été marquée par la première formation, organisée par la CATZH Pyrénées centrales, sur la **reconnaissance des zones humides** et qui a permis de rassembler une vingtaine de participants.

Pour ce bulletin d'information n°8, nous accueillons **quatre nouveaux adhérents** dont deux communes (Melles et Arrens-Marsous), quatre exploitants agricole et le groupement pastoral de Calem (commune d'Arguenos et de Moncaup).

En 2016, la CATZH poursuivra son travail auprès des propriétaires/gestionnaires de zones humides afin de les faire **adhérer à la charte** et ainsi préserver de nombreuses zones humides sur le Comminges et les Hautes-Pyrénées. Un travail de hiérarchisation des zones humides en Hautes-Pyrénées sera effectué, basé sur les données de l'inventaire de 2012 et 2014.

De plus, des **échanges d'expériences entre les CATZH de Midi-Pyrénées** vont être organisées. Une première journée, sur les bords de la Garonne, a permis de travailler sur le thème de la Trame Verte et Bleue. Une autre session est prévue en septembre sur le thème du GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Une base de données commune va également être construite afin d'avoir des informations naturalistes harmonisées à l'échelle des CATZH.

Bonne lecture à tous !

Retrouver toutes les informations et actualités sur le site internet de la CATZH Pyrénées centrales :

www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr

♦ La CATZH vous présente...

Le Calem



Ce **massif d'un peu plus de 60 hectares**, sur les communes de Moncaup et Arguenos, présente une géologie particulière peu commune sur l'ensemble de la chaîne Pyrénéenne: « **épanchement de lherzolite** » (roche magmatique dont le nom vient de l'étang de Lhers en Ariège). On retrouve sur ses prairies permanentes et landes atlantiques, des espèces comme la Gentiane pneumonanthe, l'Arnica des montagnes, le Conopode des Pyrénées, la Bruyère vagabonde, le Genêt des teinturiers...

Cinq éleveurs se partagent cette estive communale, pâturée par une trentaine de vaches et 15 juments entre juin et octobre.

Cet entretien permet au milieu de rester ouvert et de maintenir la zone humide en bon état.

Vous pouvez découvrir le Calem grâce au **chemin de randonnée** qui le traverse, en partant du village de Moncaup.

Sommaire

- Editorial	Page 1
- La CAT ZH Pyrénées Centrales vous présente... : Le Mont Calem	Page 1
- Retour sur... : Journée mondiale des zones humides 2016	Page 2
- Retour sur... : Chantier de restauration de la tourbière de Lourdes	Page 2
- Retour sur... : Installation du panneau d'information à Trébons-de-Luchon	Page 2
- En visitant les zones humides... : L'Agrion de mercure	Page 3
- Règlementation et question technique : Entretien des rigoles	Page 3
- Autour des zones humides : La Trame Verte et Bleue	Page 4
- Autour des zones humides : Expérience d'adhérent	Page 4

Zones humides des Pyrénées centrales



Retour sur ...

Journée Mondiale des zones humides 2016

Le mardi 2 février, la CATZH Pyrénées centrales organisait une soirée **projection-débat**, au cinéma les variétés de Montréjeau, sur le thème « **Pourquoi protéger les zones humides ?** ». Une **centaine de personnes** étaient au rendez-vous et ont assisté à la projection du film « **Tourbières au pied des Pyrénées** », réalisé en 1998 dans le cadre du programme Life Tourbières. La soirée est poursuivie par un **débat animé avec divers intervenants**, dont Maria Gaja-Jarque qui a présenté un projet de valorisation de zones humides en Espagne et Thanh-Chi Nguyen qui a apporté son retour d'expérience sur la gestion des zones humides dans le Gers.

La soirée s'est terminée par un **pot de l'amitié**, où de nombreux échanges ont eu lieu entre les intervenants et les participants.



Restauration de la roselière du lac de Lourdes par une équipe d'étudiants

Située sur la tourbière proche du lac de Lourdes, la roselière fut longtemps un habitat pour des **espèces d'oiseaux rares** chez nous, Râle d'eau, Bruant des roseaux, Blongios nain ..., or n'étant pas un habitat naturel de la « Directive habitats », elle ne bénéficie d'aucune prise en compte et d'aucun entretien et disparaît peu à peu sous les ronces et les arbres.

Dans le cadre d'un **projet tutoré** du BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée St Christophe de Masseube, une première opération de réouverture a vu le jour en fin d'hiver 2016. Une **équipe de 5 étudiants**, encadrée par l'AREMIP, est venue présenter le projet lors du COPIL du site Natura 2000 et a sollicité l'**accord de la mairie**, propriétaire du site.

Deux chantiers ont finalement été réalisés avec 15 étudiants et 3 adultes: formation au maniement des outils et à la sécurité, ronces coupées et ramassées, arbres pionniers abattus et billonnés puis déplacés manuellement en dehors de la partie restaurée. C'est finalement une **surface de 1500 m²** qui a été débroussaillée et ratissée.

Les **ronces** formaient de grands massifs accrochés aux branches des aulnes. L'opération s'est faite dans des conditions difficiles: au niveau du lac, les passages trop utilisés devenaient très boueux et les ronces constituaient un obstacle permanent. Malgré cela les travaux ont été menés à bien. Lors d'une visite effectuée **deux mois plus tard**, fin mai 2016, la repousse des roseaux était homogène et offrait déjà l'aspect d'un habitat restauré pour l'avifaune typique des roselières.

Dans le futur, il faudra encore intervenir afin de poursuivre la restauration de cet habitat dont seule une partie a été traitée. De nouvelles promotions d'étudiants ou de bénévoles viendront certainement à Lourdes découvrir la gestion des zones humides.



Installation du panneau à Trébons-de-Luchon



Avec le temps, le panneau d'information qui avait été installé en 1998, dans le cadre du LIFE Tourbières, sur la source pétifiante de Trébons-de-Luchon avait perdu de sa couleur. Un **nouveau panneau** a été inauguré le 12 février 2016, en présence du Maire M. Jausseley, l'équipe de l'AREMIP et deux stagiaires dont Fabien Marques qui a travaillé plusieurs jours sur le **recensement des zones de source pétifiante** autour du site, un meilleur repérage de l'**origine de l'eau** (petites sources) et l'**identification des zones d'embroussaillage** et d'**espèces invasives** (buddleia).

Si vous souhaitez découvrir ce milieu, riche en sources ferrugineuses, vous pouvez emprunter le **chemin de randonnée** accessible à partir du village de Trébons-de-Luchon. Vous pourrez observer sa flore et en particulier la Lysimaque éphémère, espèce protégée qui affectionne ces milieux frais.

Zones humides des Pyrénées centrales



En visitant les zones humides ...

L'Agrion de Mercure, *Coenagrion mercuriale*, de la famille des coenagrionidés, est une petite libellule du genre zygoptère. Il ressemble beaucoup aux autres agrions bleus annelé de noir, toutefois le mâle se distingue par son dessin situé sur le haut de l'abdomen et qui évoque le symbole « Dieu Mercure », une tête surmontée d'un casque à cornes d'où le nom de l'espèce.

L'agrion de Mercure affectionne les ruisseaux, ruisselets et fossés permanents, peu profonds, bien ensoleillés et riche en végétation aquatique et hygrophile où la femelle y pond ses œufs.

Protégé à l'échelle nationale, en Midi-Pyrénées il est encore bien présent dans tous les départements hormis en altitude. Ses habitats connaissent toutefois une forte régression en raison du recalibrage des fossés, rigoles et ruisselets, d'une absence de végétation aquatique et hygrophile, de la dégradation de la qualité de l'eau mais aussi de la fermeture des milieux...

En parcourant ses habitats à partir de mai, vous pourrez peut être l'observer.

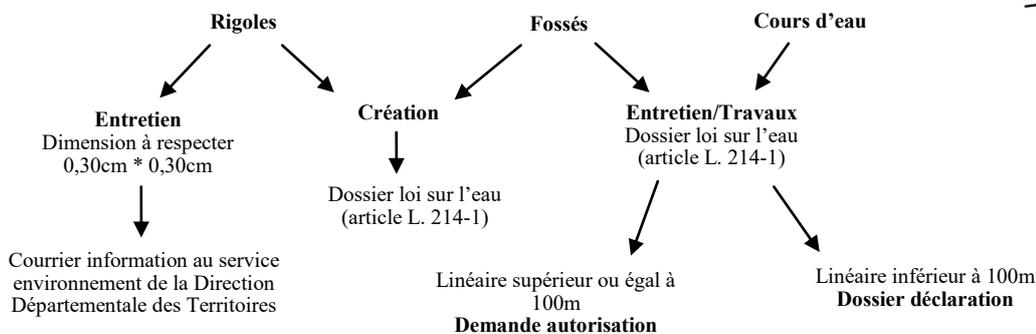
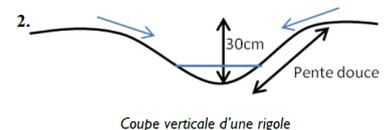
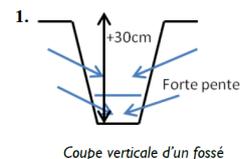


Jérôme Desjouis

Réglementation et question technique

Entretien des rigoles

Les rigoles en zones humides permettent l'évacuation temporaire de l'excédent d'eau. Elles peuvent se révéler utiles notamment pour les exploitants agricoles, qui, grâce à ces rigoles, ont la possibilité d'intervenir sur leurs parcelles plus facilement. Cependant, en aucun cas, ces rigoles ne doivent assécher ou drainer le milieu car cela aurait pour conséquence la destruction de la zone humide. Il est important de faire la différence entre cours d'eau, fossé (1.) et rigole (2.).



Préconisations techniques :



Manuellement : à l'aide de **bêches et de râtaux** en enlevant le surplus de terre qui s'est déposé au cours du temps. Manuellement, le travail est plus long mais il est réalisable sur des terrains inaccessibles avec des machines, et permet de mieux adapter les rigoles aux milieux (pentes douces, faible profondeur...).

Mécaniquement : il est possible d'utiliser une **rigoleuse**. C'est un outil mécanique fixé à un tracteur et composé de lames qui tournent. Il permet de réaliser des rigoles propres très rapidement. Cependant, il n'est pas utilisable partout selon les terrains. Attention toutefois à choisir une rigoleuse qui respecte les 30 cm maximum de profondeur.

La CATZH Pyrénées centrales va acquérir en 2016, une rigoleuse qui sera mise à disposition des adhérents pour l'entretien des rigoles en zone humide.



Avant tous travaux sur des zones humides, prenez contact avec nous !
Nous pourrions vous conseiller ou vous diriger vers des professionnels spécialisés dans les travaux en zone humide.

Zones humides des Pyrénées centrales



Autour des zones humides

La Trame Verte et Bleue (TVB)

Qu'est que la Trame Verte et Bleue?

C'est un outil d'aménagement du territoire, issu du Grenelle de l'environnement de 2007, dont l'objectif est de maintenir et reconstituer un réseau écologique cohérent sur le territoire national à travers les éléments paysagers: haies, prairies... (trame verte) et cours d'eau (trame bleue). L'amélioration des continuités écologiques passe par deux éléments: les « réservoirs de biodiversité » sont des espaces accueillant les espèces pour leur cycle de vie; les « corridors écologiques » sont les voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité.

Pourquoi avoir créé la Trame verte est bleue?

Un des principaux dommages causés à la nature est la fragmentation de l'environnement suite aux activités humaines comme l'urbanisation diffuse, l'artificialisation des sols (routes, cultures...). L'isolement des milieux naturels est préjudiciable à l'ensemble de la biodiversité qu'ils abritent, notamment pour le déplacement et la reproduction des espèces faunistiques. Tous ces éléments de la nature rendent de nombreux services à l'homme: pollinisation naturelle, production d'oxygène et d'aliments, atténuation des pollutions, amélioration du cadre de vie... D'où la nécessité de les préserver.

Quelques exemples concrets d'actions:

- les documents d'urbanismes (PLU, SCOT...) peuvent « identifier et localiser les éléments paysagers à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».
- le maintien des haies et arbres isolés qui assurent un rôle de brise-vent pour le bétail, mais aussi de rétention des sols, lutte contre l'érosion, régulation de l'eau...et surtout de couloirs pour la circulation des espèces.
- le maintien des zones humides permet une régulation naturelle des inondations par le stockage des eaux, le soutien des cours d'eau en période d'étiage...

Vous êtes agriculteur, particulier, élu d'une commune... vous aussi contribuez à l'intégration et la préservation des corridors écologiques sur votre territoire par des gestes simples...

Expérience d'adhérent

M. et Mme Jamois, exploitants agricoles bio à Saint Placard

• Quelles pratiques avez-vous sur vos parcelles en zones humides ?

Nos pratiques sont semblables à nos autres parcelles. Certaines zones humides sont fauchées une fois par an et les autres sont pâturées deux fois dans l'année sur environ 10 jours.

• Les parcelles en zone humide sont-elles une contrainte sur votre exploitation ?

Nous n'avons pas changé nos pratiques, les bêtes tournent sur l'ensemble des parcelles et les zones humides en font parties. Vu que le sol est humide, lors des été secs la végétation est bien présente alors que sur les autres parcelles la végétation est sèche.

• Quelle surface avez-vous engagé en MAEt zone humide? Trouvez-vous des contraintes à cet engagement ?

Nous avons engagé en 2013 environ 4 ha. La seule contrainte est l'obligation du maintien d'un cahier d'enregistrement, mais nous devons déjà un peu le faire pour le label bio.

• Comment avez-vous connues la CATZH ? Pourquoi avez-vous adhérez à la CATZH ?

Par le biais des MAEt et l'intérêt pour nous est de mieux connaître les plantes qui se trouvent sur nos zones humides pour les préserver.

• Quel sujet voudriez-vous que la CATZH Pyrénées centrales aborde ?

Une formation sur le recensement des plantes médicinales serait intéressante.



Rédaction: AREMIP / Crédit photo: AREMIP

Contact:

CAT ZH Pyrénées Centrales
20 place Valentin Abeille
31210 Montréjeau
☎: 05.61.95.49.60
✉: aremip2@orange.fr
www.zones-humides-pyrenees-centrales.fr

Cette action est cofinancée par :

